



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## 60e anniversaire du débarquement en Provence

Question écrite n° 43950

### Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la venue du Président algérien à Toulon à l'occasion du 60e anniversaire du débarquement de Provence. Il trouve regrettable l'annonce de la présence de M. Bouteflika à des cérémonies organisées en mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord. Ces anciens combattants, et notamment les harkis, que le Président algérien a bafoués en de nombreuses déclarations, sur lesquelles il refuse toujours de revenir, méritent davantage de respect. La région de Toulon compte beaucoup de rapatriés d'Afrique du Nord, ce qui rend la venue de M. Bouteflika très délicate. Ce dernier, parmi les négociateurs des accords d'Evian, est responsable du non-respect de ces mêmes accords. Sa venue, au milieu des autres chefs d'État, risque d'être considérée comme un affront supplémentaire à la mémoire des Français d'Algérie et des harkis. Il souhaite connaître la position française face aux réclamations légitimes des anciens combattants et des rapatriés, et demande s'il est envisagé de profiter de cette visite pour régler, entre autres, le problème de la libre circulation des harkis et celui de la recherche des disparus.

### Texte de la réponse

Le Président de la République a invité à Toulon le 15 août les chefs d'État des pays d'Afrique dont les combattants ont participé au débarquement de Provence afin d'exprimer la reconnaissance de la France envers ceux qui ont versé leur sang pour la libération de l'Europe et notre pays. Les Algériens ont à l'évidence pleinement leur place dans cette commémoration et il était légitime que le président algérien, comme les autres chefs d'État concernés par cette page de notre histoire, y soit convié. À travers eux et les anciens combattants présents, c'est bien un hommage à la solidarité et aux sacrifices de tous ces peuples qui a été rendu le 15 août dernier à Toulon. Les affrontements qui ont déchiré Français et Algériens après la Seconde Guerre mondiale, dont je sais le souvenir douloureux qu'ils ont laissé en particulier chez les harkis, ne peuvent cependant pas affecter la reconnaissance que la nation éprouve à l'égard de ces soldats venus d'outre-mer pour participer à la libération du pays en 1944. Pour l'avenir, le travail de mémoire est un élément essentiel du partenariat que nous construisons avec l'Algérie selon les axes de la déclaration signée en mars 2003 à Alger lors de la visite d'État du Président de la République. D'importantes avancées ont déjà pu être réalisées sur des questions concrètes, y compris sur la libre circulation des harkis. Des difficultés subsistent, et les autorités françaises veillent à ce qu'elles soient abordées tant dans le cadre du dialogue politique entre les deux États qu'au sein du groupe de travail sur les questions consulaires qui réunit périodiquement des experts français et algériens. Cette question a été abordée par le ministre lors de sa récente visite en Algérie les 12 et 13 juillet derniers. S'agissant de la douloureuse question des disparus français de la guerre d'Algérie, le ministère des affaires étrangères a par ailleurs rendu publics le rapport du CICR de 1963 et la liste des dossiers de personnes disparues en sa possession. Enfin, le plan de réhabilitation des sépultures civiles françaises en Algérie et le programme de numérisation des actes d'état-civil des rapatriés sont bien engagés, en bonne coopération avec les autorités algériennes. Sur tous ces sujets, le ministère des affaires étrangères travaille en étroite liaison avec la mission interministérielle aux rapatriés. Le ministre est convaincu qu'une relation assainie et confiante avec

l'Algérie, qui constitue pour nous un partenaire essentiel en raison de l'histoire et de la géographie, permettra de progresser ensemble vers la prise en compte de notre passé commun, y compris ses pages les plus difficiles.

## Données clés

**Auteur** : [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription** : Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 43950

**Rubrique** : Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 juillet 2004, page 5416

**Réponse publiée le** : 14 décembre 2004, page 9900